

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Tous les Conseillers étaient présents, à l'exception de :

- Mme Colette CHAMBRION qui a donné pouvoir à Mr Sylvain DUMAS
- Mr Fathi OUCHEM qui a donné pouvoir à Mr Bernard VERVAET
- Mr Pierre MARCAUD, excusé

Monsieur DUMAS propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : redevance de concession GRDF 2015

## **1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur André VADOT est nommé secrétaire de séance.

## **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2015**

Monsieur André VADOT donne lecture du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2015, celui-ci n'appelant aucune observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité.

## **3. FINANCES**

### **Point sur les comptes 2015**

Madame Céline GARNIER présente la situation financière au 24 avril 2015 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 161 491,37 € et les recettes à 56 716,78 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 8 407,73 € et les recettes s'établissent à 40 294,48 €.

Les subventions DETR de 32 892 € et la réserve parlementaire de 5 000 € pour les travaux d'accessibilité de la Mairie ont été versées à la commune.

### **Demande de subvention**

La Commune a reçu une demande de subvention de l'Association JOSESPOIR. Cette Association qui lutte contre la maladie de Charcot ou Sclérose Latérale Amyotrophique, a participé à la manifestation FARG'ILLUMINE le 5 décembre dernier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de lui attribuer la somme de 50 € au titre des subventions 2015.

### **Redevance 2015 d'occupation du domaine public par France TELECOM**

Madame Céline GARNIER rappelle aux élus que l'occupation du domaine public par les réseaux et les ouvrages de télécommunication de FRANCE TELECOM doit faire l'objet du paiement d'une redevance annuelle ; celle-ci est reversée en 2016 au SYDESL en vue de la réalisation de travaux de génie civil destinés à la mise en souterrain d'équipements de FRANCE TELECOM. Après délibération, les Conseillers autorisent M<sup>r</sup> le maire à mettre en recouvrement la redevance précitée dont le montant s'élève à 1010,22 € pour l'année 2015.

## **Redevance GRDF 2015**

Madame Céline GARNIER explique à l'Assemblée qu'une délibération doit être prise pour percevoir la redevance de concession pour les réseaux publics de distribution de gaz de GRDF.

Le montant devant être perçu par la Commune est de **668.77 €** au titre de l'année 2015.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

## **4. URBANISME**

### **Projet de constructions parcelle B568**

Monsieur Sylvain DUMAS explique aux Conseillers qu'un certificat d'urbanisme a été déposé en Mairie pour un projet de construction de 4 lots sur la parcelle cadastrée B 568 située en face de la Mairie. Un avis simple de l'Architecte des Bâtiments de France sera donné pour ce projet situé dans le périmètre de protection des Monuments Historiques (mais en dehors du champ de visibilité des bornes du château). Il recommande que les futures constructions soient alignées en limite de propriété (soit une facade de l'habitation principale, soit un pignon). Les élus prennent acte de ce projet et émettent leur accord avec l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Il n'y aura pas d'entrée sur la Grande Rue, des aménagement sur la Place Chevrier seront à envisager.

### **Recensement des terrains appartenant à la Commune**

Messieurs André VADOT et Bernard VERVAET ont recensé les terrains appartenant à la Commune et les ont matérialisés sur plan afin d'avoir une meilleure visibilité des terrains communaux. La plupart de ces terrains sont situés en zone agricole. Une réflexion est engagée sur le devenir de ces terrains communaux.

### **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Monsieur Sylvain DUMAS explique aux élus le Plan Local d'Urbanisme de la commune ; à partir de 2017, ce PLU deviendra intercommunal (à l'échelle du Grand Chalon). Deux demandes concernant des zones à urbaniser ont été reçues en mairie.

Une démarche de concertation a été engagée par le Grand Chalon depuis la fin de l'année 2014. Les 38 communes ont été réparties en 5 secteurs géographiques cohérents (bassins de vie). Farges fait partie du secteur de la côte chalonnaise. Des réunions thématiques sont organisées pour construire progressivement le PLUi. Trois thèmes ont déjà été abordés : Agriculture, Cadre de vie et milieu naturel, Economie & zones d'activités.

## **5. BATIMENTS**

### **Travaux à l'école maternelle**

Monsieur Benjamin FARGEOT présente aux élus les différents devis reçus pour des travaux à l'école maternelle. Après explications des différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de retenir les entreprises citées ci-dessous. Monsieur BONU Stéphane ne prend pas part au vote.

<i>Nature des travaux</i>	<i>Entreprises</i>
Isolation	ADEIP
Toiture/zinguerie	FEVRAT
Avancée bois	DA SILVA
Seuil béton	DA SILVA
Radiateurs	REY

Le changement des menuiseries extérieures (portes et fenêtres) de l'école maternelle engage une dépense supérieure à 15 000 €. Il est donc nécessaire de passer par un marché à procédure adaptée (MAPA), un avis d'appel à la concurrence sera publié dans le JSL. Le conseil municipal autorise le Maire à mettre en œuvre cette procédure et à signer tout document s'y référant.

### **Accessibilité des bâtiments communaux**

Monsieur Sylvain DUMAS présente le compte rendu du groupe de travail « Accessibilité », créé lors du dernier conseil municipal. La commune doit effectuer un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) pour les bâtiments communaux avant le 27 septembre 2015. Cet agenda permettra d'évaluer et de programmer les travaux nécessaires afin de mettre aux normes d'accessibilité les bâtiments de la commune qui reçoivent du public, d'ici la fin de l'année 2018. Suite à une visite de tous les bâtiments communaux avec M. Malfondet des services du Grand Chalon, la salle polyvalente, l'église et l'école primaire nécessitent d'être intégrés dans un Ad'AP dit de patrimoine. En ce qui concerne l'école maternelle et l'ancienne cure, des travaux vont être engagés cette année et ils sont concernés par une Autorisation de Travaux valant Ad'AP.

Parmi les travaux à effectuer, les plus importants sont cités ci-dessous :

Salle polyvalente : rampes d'accès issues de secours, main courante, tablette d'accès pour le bar, WC, cheminement parking...

Eglise : un accès doit être créé sur le côté de l'église (rampe d'accès pour entrer par le chœur de l'église).

Ecole primaire : des WC pour personnes handicapées doivent être créés.

Monsieur DUMAS propose aux élus : d'élaborer un Ad'AP de patrimoine sur 3 années (qui recense les travaux d'accessibilité de l'école primaire, de la salle polyvalente et de l'église) et de déposer deux autorisations de travaux valant Ad'AP pour l'accueil périscolaire (ancienne cure) et l'école maternelle. Après discussion, les Conseillers, à l'unanimité, acceptent les propositions de Monsieur le Maire et l'autorisent à signer tout document s'y référant.

### **6- Information Procédure judiciaire Chemin des Grands Champs**

Monsieur DUMAS informe les élus de ce dossier.

En 2010, la Commune de FONTAINES a pris la décision de raccorder son réseau d'assainissement à la station d'épuration de Chalon-sur-Saône. Ce raccordement a nécessité la pose de trois postes de refoulement dont l'un Chemin des Grands Champs, à proximité du domicile de M. et Mme CHABROLLE. Depuis la pose de cette pompe de relevage les époux CHABROLLE se plaignent de nuisances olfactives et sonores ainsi que de désordres électriques sur leur habitation. Suite à ces désagréments, ils ont donc engagé une procédure judiciaire au tribunal administratif de DIJON contre Le GRAND CHALON (qui a pris la compétence Assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012), la commune de FONTAINES, de FARGES LES CHALON, le maître d'œuvre (EGIS) et les entreprises ayant réalisé les travaux. Un expert judiciaire a été nommé et deux réunions d'expertise en présence de toutes les parties ont déjà eu lieu, la prochaine est fixée le 12 mai prochain. L'expert doit rendre son rapport au juge au mois de juin 2015.

### **7- ASSAINISSEMENT**

#### **Devenir des lagunes du Bourg**

Les lagunes du Bourg vont être réhabilitées suite au raccordement, prévu cet été, des eaux usées du centre du village à la station de pompage de Chalon-sur-Saône. Sur les trois bassins, un servira de bassin de rétention (bassin d'orage), un autre sera remblayé partiellement et

l'autre servira provisoirement à stocker des boues. Les Conseillers ne souhaitent pas que la commune récupère la gestion de ces terrains.

## **8- Emploi estival des Jeunes**

Le Conseil Municipal décide de reconduire le dispositif « Jobs d'été » pour 2015. Il permet aux jeunes (âgés de 16 à 18 ans) qui le souhaitent, de travailler pour la Commune pendant les vacances d'été. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

La commune souhaite proposer aux jeunes qui auront un contrat cet été d'effectuer une formation PSC1 (prévention aux premiers secours) un samedi fin juin, début juillet. Cette formation sera prise en charge par le Grand Chalon et la commune.

## **9- Compte rendu Syndicat des Forêts (SIGFFF)**

Monsieur DUMAS présente le compte rendu de la réunion du Syndicat des forêts du 8 avril dernier.

- Vote du Budget primitif 2015 : en fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 109 737 € et en investissement à 52 850 €.
- Echange de terrain entre le Syndicat et M. FOURRATIER (garde forestier).
- Etude du règlement des affouages (modifications)

## **10- Questions diverses**

- Cérémonie du 8 mai 2015 : 11H15 devant la Mairie. Mme VERJUX-PELLETIER, Conseillère Départementale sera présente. Un rendez-vous est fixé à 10H30 pour les élus afin de préparer la salle.

- Le Sous-préfet se rendra à la Mairie de FARGES-LES-CHALON le mercredi 27 mai 2015 à 18H00 afin de procéder à la signature du protocole de participation citoyenne (Voisins Vigilants). Tous les référents sont conviés à cette réunion, ainsi que les membres du Conseil.

- Monsieur Stéphane BONU informe les élus que Mme Isabelle Cornet, ATSEM à la commune de FARGES va effectuer un bilan de compétences. 26 heures lui seront attribuées afin de l'accompagner dans une démarche d'orientation professionnelle.

Ce bilan a pour objectif de lui permettre de :

- Identifier et valoriser compétences personnelles et professionnelles
- Repérer motivations et intérêts professionnels
- Connaître plus précisément les métiers et l'environnement socio-économique du territoire
- Elaborer et valider un projet de changement ou d'évolution professionnel réaliste
- Construire un plan d'action permettant la mise en œuvre du projet.

Ce bilan de compétence est pris en charge par la commune grâce à la participation du FIPHFP.

- Madame Joëlle MORIN présente le compte rendu de la réunion de la commission « santé » du Grand Chalon qui a eu lieu le 22 avril dernier. Cette réunion portait essentiellement sur la désertification médicale. Les médecins généralistes sont 93 aujourd'hui sur le GRAND CHALON, ils seront 58 dans cinq ans et 34 dans dix ans. Les maisons de santé pourraient être une solution adaptée à ce problème. Un questionnaire relatif aux problèmes et besoins en santé a été envoyé aux communes du GRAND CHALON.

- M. Jean-Raphaël RIZZOLI présente le compte rendu de la réunion de la commission « Innovation environnementale » qui portait essentiellement sur les certificats d'énergie et les possibilités éventuelles d'implantation d'éoliennes sur le territoire du GRAND CHALON.

- Les élus prennent acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du GRAND CHALON. Ce document est consultable en mairie.

- M. Benjamin FARGEOT présente le compte rendu de la réunion de la commission « gestion durable des déchets ». Plusieurs thèmes ont été abordés concernant :

\*Projets des déchets verts chez les usagers (inciter au compostage et au jardin naturel).

\*Composteurs : 3000 composteurs ont été vendus par les services du GRAND CHALON.

\*Proposition de faire venir un maître composteur afin d'expliquer aux usagers le compostage.

\*Questions sur le gaspillage alimentaire.

L'objectif des services des déchets est de faire réduire de 7 % les ordures ménagères et assimilées des habitants du GRAND CHALON.

- Monsieur Sylvain Dumas informe les élus que les devis pour le circuit des ballades vertes ont été signés, l'accord du Grand Chalon ayant été obtenu pour l'utilisation du chemin de la Ranche.

### **Prochaines réunions :**

- La date du conseil municipal de juin est modifiée, il aura lieu le lundi 29 juin à 18h.
- Commission Environnement le 28 avril à 18H30
- Commission Animation le lundi 11 mai à 18H15
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : le vendredi 29 mai à 18h.

Le Maire

Sylvain DUMAS